



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-82

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Le marché de travaux « Création d'une voie verte - Hettange-Grande - Rue de Gaulle - Zone d'activités - RD 15 - Lot n° 2 - Réseau éclairage public » est conclu le 21 septembre 2022 avec la société SPIE CITYNETWORKS à 57130 JOUY-AUX-ARCHES, et ce pour un montant de 53 991,80 € H.T.

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 21 septembre 2022

Le Président
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 05/10/2022 Le Président

Affichée le : 05/10/2022

Transmis à la Sous-Préfecture le : 05/10/2022 Le Président

